



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avancement du projet d'observatoire de la rémunération des professeurs

Question écrite n° 25424

Texte de la question

M. Stéphane Peu interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la rémunération des personnels enseignants de l'éducation nationale. En janvier 2019, en réponses aux demandes portées par le mouvement dit des « Stylos rouges », M. le ministre s'était publiquement engagé à mettre en œuvre « dans les semaines à venir », un observatoire des rémunérations des enseignants. Près d'une année après cette annonce, cet observatoire n'existe toujours pas. Pourtant, tout laisse à penser que la situation salariale des enseignants ne s'est pas améliorée en un an, bien au contraire. Selon les organisations syndicales, les enseignants français sont les seuls de tous les pays de l'OCDE avec les enseignants japonais à avoir vu leur niveau de leurs rémunérations régresser entre 2000 et 2010. Une situation qui s'est encore fortement dégradée depuis, notamment en raison du gel du point d'indice, ou encore de la retenue pour pension. En Allemagne, pays auquel on est fréquemment conduit à être comparé, la rémunération des enseignants est supérieure de 56 % à celle de leurs homologues français. Engager une logique pluriannuelle de rattrapage de ce retard est indispensable. M. le ministre l'a lui-même reconnu en évoquant la mise en œuvre de contreparties salariales pour compenser les pertes sur les pensions qu'occasionnerait l'adoption du nouveau système de retraites par point. Ce plan de rattrapage suppose une évaluation fiable de la situation financière des personnels enseignants. Dans ces conditions, il l'interroge sur l'état d'avancement du projet d'observatoire annoncé en janvier 2019.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25424

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11272

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)